



COMMUNE DE BRANOUX LES TAILLADES

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024

République Française
Département : GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de **BRANOUX-LES TAILLADES**

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13

Date convocation : 11/12/2024
Date d'affichage : 11/12/2024

Séance du : **17 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à 18 heures,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : **M. VIGNE Michel**

Membres Présents : Mesdames MOURGUES Nadine, BRES Catherine, MALLET Annie, MARTIN Alexia, MOULIERE Gilberte, MICHEL Élisabeth, NIEL Delphine et Messieurs, DUIVON Michel, JEAN Christophe, SAINT-LEGER Sébastien, TRIBES Yanick, CHARLES David.

Membres excusés : Mrs CABANEL Alain, DONNADILLE Willy

Secrétaire de séance : Nadine Mourgues

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 Novembre 2024 ;
- Vote de la subvention à l'association NICAR'AGUA ;
- Instauration des modalités de participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance dans le cadre d'une procédure de labélisation ;
- Décision modificative « modification du crédit ouvert au 739211 – attribution de compensation » ;
- Groupement avec Alès Agglomération pour la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus ; ANNULEE
- Questions diverses.

Les délibérations sont votées à scrutin public

Séance enregistrée via un dictaphone

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 Décembre 2024

Voté comme suit :

Vote du PV du 17 Décembre 2024

| Élus | Pour | Contre | Abstention |
|-------------------|------|--------|------------|
| Michel VIGNE | X | | |
| Gilberte MOULIERE | X | | |

| | | | |
|-----------------------|----|---|---|
| David CHARLES | X | | |
| Yanick TRIBES | X | | |
| Catherine BRES | X | | |
| Nadine MOURGUES | X | | |
| Sébastien SAINT LEGER | X | | |
| Elisabeth MICHEL | X | | |
| Christophe JEAN | X | | |
| Alexia MARTIN | X | | |
| Michel DUIVON | X | | |
| Annie MALLET | X | | |
| Alain CABANEL | | | |
| Delphine NIEL | X | | |
| Willy DONADILLE | | | |
| Résultats | 13 | 0 | 0 |

Délibération n°2024-12-17-01 VOTE DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer pour 2024 les subventions suivantes, à l'unanimité des membres présents et ou ayant donné procuration :

| | |
|------------------------|---------|
| Association Nicar'Agua | 200.00€ |
|------------------------|---------|

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir au Maire pour inscrire ces subventions au budget 2024 et à les mandater.

Après l'exposé

Aucune observation

Voté comme suit :

| Élus | Pour | Contre | Abstention |
|-----------------------|------|--------|------------|
| Michel VIGNE | X | | |
| Gilberte MOULIERE | X | | |
| David CHARLES | X | | |
| Yanick TRIBES | X | | |
| Catherine BRES | X | | |
| Nadine MOURGUES | X | | |
| Sébastien SAINT LEGER | X | | |
| Elisabeth MICHEL | X | | |
| Christophe JEAN | X | | |
| Alexia MARTIN | X | | |
| Michel DUIVON | X | | |
| Annie MALLET | X | | |
| Alain CABANEL | | | |
| Delphine NIEL | X | | |

| | | | |
|-----------------|----|---|---|
| Willy DONADILLE | | | |
| Résultats | 13 | 0 | 0 |

Délibération n°2024-12-17-02 INSTAURANT LES MODALITÉS DE PARTICIPATION À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE DE LABELLISATION

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.827-1 et suivants,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'avis du comité social territorial réuni en date du 5 Décembre 2024,

Le Maire informe l'assemblée :

Selon les dispositions des articles L.827-1 et suivants du code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Le Maire propose à l'assemblée :

- D'instituer les modalités de participation à la protection sociale complémentaire dans le cadre d'une procédure de labellisation, selon un **montant mensuel** de participation en matière de prévoyance fixé à 10€ par agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE :

- D'instituer à partir du **1^{er} janvier 2025 la participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance** et d'en fixer l'application, conformément aux dispositions législatives et réglementaires,
- Que Mr Le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après l'exposé

Aucune observation

Voté comme suit :

| Élus | Pour | Contre | Abstention |
|-----------------------|------|--------|------------|
| Michel VIGNE | X | | |
| Gilberte MOULIERE | X | | |
| David CHARLES | X | | |
| Yanick TRIBES | X | | |
| Catherine BRES | X | | |
| Nadine MOURGUES | X | | |
| Sébastien SAINT LEGER | X | | |
| Elisabeth MICHEL | X | | |
| Christophe JEAN | X | | |
| Alexia MARTIN | X | | |

| | | | |
|-----------------|----|---|---|
| Michel DUIVON | X | | |
| Annie MALLET | X | | |
| Alain CABANEL | | | |
| Delphine NIEL | X | | |
| Willy DONADILLE | | | |
| Résultats | 13 | 0 | 0 |

Délibération n°2024-12-17-03 DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget de la ville,

Vu la Délibération n°C2024_04_05 d'actualisation du Conseil de Communauté d'Alès Agglomération concernant l'attribution de compensation à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant qu'il n'a pas été prévu suffisamment de provision au compte 739211 – Attribution de compensation ;

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2024 :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : - 14 651€

Article 60612 : Energie – Électricité : - 14 651€

Chapitre 014 - Attribution de produit : +14 651

Article 739211 : Attribution de compensation : + 14 651€

Après l'exposé

Aucune observation

Voté comme suit :

| Élus | Pour | Contre | Abstention |
|-----------------------|------|--------|------------|
| Michel VIGNE | X | | |
| Gilberte MOULIERE | X | | |
| David CHARLES | X | | |
| Yanick TRIBES | X | | |
| Catherine BRES | X | | |
| Nadine MOURGUES | X | | |
| Sébastien SAINT LEGER | X | | |
| Elisabeth MICHEL | X | | |
| Christophe JEAN | X | | |
| Alexia MARTIN | X | | |
| Michel DUIVON | X | | |
| Annie MALLET | X | | |
| Alain CABANEL | | | |
| Delphine NIEL | X | | |
| Willy DONADILLE | | | |
| Résultats | 13 | 0 | 0 |

QUESTIONS DIVERSES :

DATES À RETENIR : Vœux du Conseil Municipal le Samedi 11 Janvier 2025

Vendredi 10 Janvier - Vœux Mairie Les salles du Gardon

Vendredi 17 Janvier - Vœux Mairie La Grand Combe

Samedi 18 Janvier - Vœux Mairie Sainte Cécile d'Andorge

POINT STRUCTURE DE JEUX :

Mr VIGNE : Après plusieurs péripéties, nous avons enfin reçu la structure mais nous avons des problèmes de mise en place. Le commercial nous a donné un plan de pose qui n'était pas bon, avec des patines. Il nous faudra peut-être carotter le béton.

Mr SAINT LEGER : la structure est dans le garage comment allons-nous la descendre.

Mr VIGNE : Elle est en plusieurs parties, à plusieurs nous arriverons à la descendre à la main.

POINT COLIS DU CCAS :

Mr CHARLES : Au niveau des colis et de la journée du CCAS est-ce qu'il y a des retours ?

Mme MICHEL : Les colis ont été tous distribués, le repas c'est bien passé nous avons eu de bons retours.

Demain avec Nadine nous allons chercher les colis pour les EHPADs.

On a rempli les colis tous ensemble dans cette salle.

Mr SAINT LEGER : Vous avez fait travailler les artisans locaux ou pas ?

Mr VIGNE : Oui, Verfeuille, la Cézarenque, la brulerie à Alès, et AJM à Bagard

Mme MICHEL : Je dois dire que le tarif est un peu plus élevé

Mr VIGNE : il faut essayer d'équilibrer le colis avec le prix du repas, on ne peut pas mettre du foie gras au repas et des sardines au colis

Mme MICHEL : je suis bien d'accord, il faut qu'on se réunisse plus avant l'été afin de préparer au mieux

Mr SAINT LEGER : Si tu fais le rapport avec l'animation ça fait combien ?

Mr VIGNE : 35€ le repas et 1915€ l'animation, il y a eu 140 repas

Mr SAINT LEGER : les colis c'est pareil, c'est la même somme ?

Mme MOURGUES : Les simples 30€ et les doubles 37€, il y a eu 194 colis

POINT TRAVAUX :

Mr TRIBES : Je me suis aperçu lors de l'omelette qu'il y avait une fuite aux manchons, c'est dommage de ne pas réparer ces fuites. Je pense qu'il n'y a pas grand-chose, s'ils ne sont pas capables, il faut faire venir une entreprise, parce que ça coule partout dans la pièce. Ce n'est pas le robinet qui coule. Il y a également une fuite à la toiture ça coule sur le congélateur.

L'autrefois à la réunion du Syndicat, ils ont parlé d'un questionnaire qu'ils auraient envoyé aux mairies sur les pistes DFCI, les ouvrages d'art, les chemins communaux. Il y a que 15% de réponses. C'est le département qui aurait envoyé ça. Il y en a au Chemin de Peyret, au Naïzadou, à la piste de Pradal...

Il faut regarder si on a reçu.

Mr SAINT LEGER : Autre chose par rapport au City stade les travaux, ils vont faire le petit muret ?

Mr VIGNE : Le muret est fait on le coule dans la semaine.

Mr SAINT LEGER : Il fait combien de haut ? Il y aura des fleurs tout du long ?

Mr VIGNE : il fait 60cm de haut plus arrase et les « couvertines », oui il y aura des fleurs nous sommes allés chercher la dotation du Conseil Départemental.

Mr SAINT LEGER : C'est une bonne chose, ça évitera que la piste soit pleine de boue.

DIVERS :

Mr TRIBES : Questions diverses Fabienne pourquoi tu es dans le coin là-bas ? Ça me surprend un peu

Mr VIGNE : On a fait comme on faisait au Pays Grand Combien et comme on fait à l'Agglo. La secrétaire n'a pas le droit de participer aux débats sauf si on lui demande des réponses.

Mr TRIBES : Ça me surprend un peu, même si elle n'a pas le droit de parole elle pourrait être avec nous. Si c'est décidé comme ça, ce n'est pas grave.

Mr TRIBES : Chrono Gard, pour la course pédestre du 11 mai me demande vous maintenez les lots pour les remises des prix comme d'habitude.

Mr VIGNE : A priori oui, en début d'année il nous faudra déclarer la course

PROCHAIN CONSEIL : Mardi 25 Février 2025

La séance est levée à 18h52

APPROUVE LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 FEVRIER 2025

Le Secrétaire de Séance
Mme MOURGUES Nadine

Le Maire
Mr VIGNE Michel

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Vigne', written over the printed name of the Mayor.